

RAPPORT CLECT DU 27 MARS 2024

BILAN FINANCIER DE L'HOTEL D'ENTREPRISES
Année 2023

MEMBRES PRESENTS :

Communes	Représentants CLECT
BONNEFAMILLE	A QUEMIN – L FIEGEL
CHARANTONNAY	PL ORELLE
DIEMOZ	C REY – Y SAYER
GRENAY	A CAUQUIL – D VERGNAIS
HEYRIEUX	D ANGONIN – C NOWAK
OYTIER SAINT OBLAS	R PORRETTA – C CHANUT
ROCHE	B COCHARD – J PONTAL
SAINT GEORGES D'ESPERANCHE	B GROIX – P CASTAING
SAINT JUST CHALEYSSIN	M MUSTI - M CARLES
VALENCIN	B JULLIEN – V. DEVAUX
COLL'in Communauté	B CHANCRIN – C MAGNARD

L'an 2024, le 27 mars 2024 à 14 h 30, la commission locale d'évaluation des charges transférées, dûment convoquée, s'est réunie au siège de COLL'in Communauté sous la présidence de Pierre Louis ORELLE.

I. BILAN FINANCIER 2023 DE L'HOTEL D'ENTREPRISES DE DIEMOZ - REVISION « LIBRE » DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE DIEMOZ

POUR RAPPEL : CADRE JURIDIQUE

Dans ce cas de figure, la procédure est la suivante :

- Délibération à la majorité des 2/3 du conseil communautaire sur le montant révisé de l'Attribution de Compensation.
- Chaque commune INTERESSEE (c'est-à-dire seulement celles ayant été impactées suite à l'évaluation initiale des charges transférées) délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC ;
- La délibération du conseil communautaire doit tenir compte de l'évaluation expresse élaborée par la CLECT dans son rapport initial d'évaluation des transferts de charges

POUR RAPPEL : MODALITES D'EVALUATION DES CHARGES PEPINIERE D'ENTREPRISES – RAPPORT CLECT DU 27/09/2017 – DELIBERATION DU 28/09/2017

Selon décision de la CLECT du 27/09/2017

BILAN FINANCIER 2023
HOTEL D'ENTREPRISES DE DIEMOZ

27/03/2024

Etat des recettes réellement encaissées et des dépenses réellement décaissées

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
nature des dépenses	DEPENSES prises en charge par la CC	Montant TTC 2023	Pour mémoire montant 2022	Nature des recettes	Montant TTC 2023	Pour mémoire montant 2022
Eau et assainissement		327,79 €	1 267,25 €	Loyers 2023 + régul charges 2022	67 202,81 €	62 845,09 €
Electricité		2 741,90 €	3 309,89 €			
Fourniture de petit équipement		71,22 €	211,40 €			
Location salle de réunion à la commune de DIEMOZ		2 400,00 €	- €			
Travaux d'entretien du bâtiment		1 322,58 €	1 432,57 €			
Honoraires notaire		861,32 €	- €			
Annonces et insertions		120,00 €	- €			
Maintenance ascenseur et vérifications électriques		2 045,27 €	2 175,28 €			
Maintenance extincteurs		119,29 €	197,29 €			
Frais téléphonie		1 319,51 €	1 112,28 €			
Services bancaires et assimilés		26,07 €	23,30 €			
Rbt intérêts prêt Crédit Agricole_ <i>Transfert prêt 08/19</i>)		4 368,00 €	5 096,00 €			
Frais de nettoyage de locaux		2 205,84 €	2 115,76 €			
Produits d'entretien		442,00 €	491,01 €			
Frais d'intervention administrative et technique		1 518,12 €	1 807,56 €			
Assurance		1 209,84 €	1 091,97 €			
TOTAUX FONCTIONNEMENT	0,00 €	21 098,75 €	20 331,56 €		67 202,81 €	62 845,09 €

A noter que pendant toute l'année 2023, COLL'in Communauté a payé à tort la location de la salle de réunion alors que la délibération 22-033 du 23.06.2022 approuvait la transformation de la salle de réunion en local professionnel mis à la location. La dépense est donc réintégrée dans les dépenses de fonctionnement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Nature des dépenses	DEPENSES prises en charge par la CC	Montant TTC 2023	Pour mémoire montant 2022	Nature des recettes	Montant TTC 2023	Pour mémoire montant 2022
Rbt capital prêt Crédit Agricole_ <i>Transfert prêt 08/19</i>)		20 000,00 €	20 000,00 €	Cautions	430,10 €	- €
Restitution de cautions		530,10 €	- €			
Travaux selon convention MOA (29 675.40 € HT) Dépenses nettes /10 ans (7ème année)		2 967,54 €	2 967,54 €			
Aspirateur (124.17 € HT) Dépenses nettes /10 ans (7ème année)		12,42 €	12,42 €			
Travaux d'aménagement (6 701.18 € HT) Dépenses nettes /10 ans (7ème année)		670,12 €	670,12 €			
Travaux transformation salle de réunion (3 629,40 € HT) Dépenses nettes /10 ans (2ème année)		362,94 €	362,94 €			
Travaux réfection des sanitaires (4 252,00 € HT) Dépenses nettes /10 ans (2ème année)		425,20 €	425,20 €			
Réfection luminaires parties communes (1 525,00 € HT) Dépenses nettes /10 ans (2ème année)		152,50 €	152,50 €			
Travaux pose de barreaudage en RDC local n°1 (850 € HT) Dépenses nettes/10 ans (1ère année)		85,00 €	- €			
TOTAUX INVESTISSEMENT		25 205,82 €	24 590,72 €		430,10 €	- €

RESULTAT GLOBAL 2023	21 328,34 €
----------------------	-------------

Pour Rappel

résultat 2022 : 17 922,81 €

Décision CLECT = 17 922,81 €

La CLECT propose, à l'unanimité :

- VU le bilan financier 2023 de l'hôtel d'entreprises,
- DE FIXER la majoration de l'attribution de compensation 2024 de la commune de Diémoz arrondi à 21 328 €

II. ADOPTION DU PRESENT RAPPORT PAR LA CLECT DU 27 MARS 2024

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité par les membres présents,

Pierre Louis ORELLE
Le Président de la CLECT
